FFvolley Ligue Hauts de France

Bulletin Régional d'Informations

BRI N° 02 **Du 21 Aout 2018**

SOMMAIRE

Secrétariat	
Communiqué CRSR	
Communiqué CRS	
Communiqué CRA	

SECRETARIAT

Recherche entraineur :
Le Volley-Ball Club Bailleulois recherche un/une entraineur (BEF4) pour :
- Mardi et vendredi (18h-19h30) M15/M17 garçons = minimes/cadets (+ matchs)
- Mercredi (14h30-16h) pour M9 M11 (mixte) = pupilles/poussins
Contact : bjp.galli@wanadoo.fr

COMMUNICATION

Lors de vos envois de mail, n'oubliez pas de préciser le club d'appartenance **en toutes lettres et N° de club,** plusieurs clubs ont les mêmes abréviations, ce qui rend difficile le traitement du mail.

DEMANDES DE TOURNOIS :
Rappel : Afin d'être assurés par leur licence, tous les matchs amicaux ou tournois doivent faire l'objet d'une demande de tournoi ou de rencontre sur le site de la FFVB dans votre espace club. Il n'y a plyus de formulaire papier.

Dans votre espace club "homologation de tournois"
Vous devez remplir le formulaire en ligne, télécharger votre affiche et plaquette de présentation
Après validation par le Secteur Sportif, par le Comité Directeur, la Ligue et la FFVolley, le tournoi sera alors affiché dans la liste des Tournois et Rencontres FFVolley sur le site de la FFVolley ainsi que sur le site de la Ligue et du FB de la Ligue.

DATES A RETENIR :

Congrès de la Ligue le Samedi 15/09/2018 09H30 / 12H30 NEUVILLE SAINT REMY
(Échange d'informations utiles pour la saison 2018 / 2019)

COMMUNIQUE CRSR

I – Les Licences FFvolley

Suite à notre Assemblée Générale des 19 et 20 mai dernier, il a été adopté une nouvelle terminologie des licences délivrées par la FFvolley. Ces licences se répartissent en trois types :

> La licence Joueur
> La licence Encadrant
> La licence Volley Pour Tous (VPT)

LA LICENCE « JOUEUR »

La licence « **JOUEUR** », comprend les licences : Compétition Volley-Ball, Compétition Beach Volley, Compétition Para Volley et Compet'lib.

Cette licence est obligatoire pour jouer dans la compétition correspondant à la pratique de la licence et figurer en tant que joueurs sur les feuilles de matches.

LA LICENCE « ENCADRANT »

La licence « Encadrant », comprend les licences Dirigeant et Encadrement.

La licence Encadrant est obligatoire pour tous les dirigeants de clubs, les arbitres, les marqueurs, les entraineurs, les entraineurs adjoints et les soigneurs.

Pour les **dirigeants** de clubs et les **marqueurs**, la licence « Encadrant – Dirigeant » suffit et le certificat médical n'est pas exigé. Pour les **arbitres, entraîneurs et soigneurs** la licence « Encadrant – Encadrement » est obligatoire (avec certificat médical).

LA LICENCE VOLLEY POUR TOUS « VPT »

Cette licence permet à son titulaire de participer aux activités des GSA du type « Volley d'animation ».

QUELQUES PRECISIONS

Nous vous informons également qu'un licencié joueur occupant également une fonction d'encadrant (dirigeant, arbitre, marqueur, entraineur ou soigneur) devra avoir deux licences (Licence Compétition + Licence Encadrant).

Une seule licence « Encadrant-Encadrement » est nécessaire si le licencié occupe plusieurs des fonctions d'encadrement.

Un tarif préférentiel sera appliqué pour la deuxième licence si elle est prise dans le même GSA.

Nous vous rappelons également que le dirigeant d'un club ou l'entraineur d'une équipe doit être licencié ENCADRANT à la FFvolley, mais pas forcément dans le club où il exerce sa fonction.

Attention : La licence « Encadrement » couvre la licence « Dirigeant » et elle fait partie du groupe Licence « Encadrant »
Donc un arbitre dirigeant de club doit prendre une licence « Encadrement » et pas une licence « Dirigeant».
Un arbitre Joueur et dirigeant doit prendre une licence joueur « compétition volley ball » et une licence « Encadrement »
Un marqueur qui ne joue pas, la licence Dirigeant suffit, pas besoin de licence « Encadrement »

Nouvelle ouverture des procédures pour les transferts internationaux

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Veuillez trouver en pièce jointe un courrier de la FIVB donnant les nouvelles dispositions à suivre pour les transferts internationaux.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Sportivement,

Nathalie Lestoquoy et Philippe Beuchet

COMMUNIQUE CRS

CALENDRIERS SENIORS
N'oubliez pas de saisir ou valider vos horaires seniors sur le site FFVB dans votre espace club avant le 27/08/2018

Erratum dans la composition des poules Régionales
PMA lire CALAIS SES 1 au lieu de 2
1MB lire HALLUIN VCM 2 au lieu de 3
1FD N° 10 lire RETHEL 1 au lieu de Y

ENGAGEMENTS JEUNES
Les engagements jeunes M17 ou M20 sont ouverts sur le site dans votre espace club. Ils sont à saisir avant le **12/09/2018.**
Le projet Hauts de France jeunes n'ayant pas encore été étudié, le déroulement de la saison sera identique à la saison précédente, à savoir
Championnat M20 HAUTS DE France Nord formule championnat
Championnat M17 HAUTS DE France Nord en 2 phases et 2 possibilités 6x6 Formule Championnat ou 4x4 formule tournois
Championnat M17 HAUTS DE France Sud en formule tournois.
Veuillez préciser dans votre engagement l'horaire préférentiel de vos rencontres à domicile.

Pour les M15 – M13 ou M11 engagements auprès de vos comités ou inter-comités

COUPE DES HAUTS DE France JEUNES M20 ou M17
Les engagements sont ouverts sur le site FFVolley.
Nous devons trouver une formulation pour l'ensemble de la région Hauts de France, mais il faut aussi qu'il y ait des candidats pour participer, la saison dernière, a peine 3 équipes engagées par catégorie, ce qui nous a amené à annuler cette compétition. N'hésitez pas à vous inscrire afin de savoir qui est intéressé.

COUPE DES HAUTS DE France SENIORS

Le tirage des coupes Seniors sera effectué lors du congrès de la ligue. Comme annoncé en AG, il sera préparé 8 chapeaux géographiques afin de limiter les gros déplacements dès les premiers tours.
RAPPEL : toutes les équipes de Pré nationale ou de R1 sont inscrites d'office pour les coupes des Hauts de France.

ENGAGEMENTS COUPE DE France JEUNES

Les engagements sont désormais possible dans votre espace club. Engagements avant le 23 SEPTEMBRE 2018 inclus sur le site de la FFVolley. Rappel : toute équipe évoluant en championnat national doit inscrire et participer à la coupe de France Jeunes. (voir règlement fédéral)

FORMATION ARBITRAGE :

Veuillez dès à présent noter les formations d'arbitrages qui auront lieu la saison prochaine (jours et lieux précis à définir), l'inscription et le règlement sont à envoyer à la Ligue.

SI LES SESSIONS N'ONT PAS UN MINIMUM DE 10 CANDIDATS ARBITRE ET 10 CANDIDATS MARQUEUR, ELLES SERONT PUREMENT ET SIMPLEMENT ANNULEES.

- Semaines du 24/09 au 28/09, du 01/10 au 05/10, du 08/10 au 12/10, du /10 au 19/10 de 19h30 à 23h00 dans le Maritime (Calais, Dunkerque, Le Touquet, Boulogne ...)
- Les vendredis 9, 16, 23 et 30 novembre 2018 de 19h30 à 23h30 Salle du Hainaut, Espace VIP, rue des Glacis à Valenciennes.
- Semaines du 07/01 au 11/01, du 14/01 au 18/01, du 21/01 au 25/01, du 28/01 au 01/02 de 19h30 à 23h00 à Roubaix.

ENGAGEMENT ARBITRE / MARQUEUR :

Comme tous les ans, arbitres et marqueurs doivent se réengager ICI

Le tableau des arbitres et marqueurs réengagés est disponible ICI

PV CCA :

Le dernier PV de CCA est disponible ICI

IMPORTANT : LICENCE NOUVEAUTE (ou pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué !!! ou comment se faire de l'argent sur le dos des licenciés !!! merci aux délégués toutes régions confondues d'avoir voté cela !!!)

Pour Jouer, il faut une licence joueur, Pour Arbitrer, il faut une licence encadrant, il faudra donc payer deux licences, même si la deuxième licence est moindre, c'est scandaleux.

Vous référer au document NOTE D'INFORMATION AUX GSA SAISON 2018/2019 que vous trouverez ICI

Engagement en Compétition Nationale Senior 2018/2019 :

Les équipes suivantes n'ont aucun arbitre rattaché.

0593916	VOLLEY CLUB MARCQ BAROEUL	2FD
0599848	DUNKERQUE GRAND LITTORAL V.B.	2MC
0599848	DUNKERQUE GRAND LITTORAL V.B.	3FD
0628128	LOISIRS INTER SPORT ST PIERRE CALAIS	3MD

La CRA ne validera l'engagement que lorsque toutes les informations seront connues.

Félicitations à Stéfan Vanderbeeken qui a brillamment représenté la ligue régionale de Hauts de France au tournoi féminin U17 à Arnhem, Pays-Bas. Ici avec Joep Van Iersel (Referee Delegate à gauche) et ses collègues des Pays-Bas, Espagne, Belgique, Suisse et Portugal.

Et en action,

Paris, Le 15 Juin 2018

NOTE D'INFORMATION AUX GSA
SAISON 2018/2019

I – Terminologie des Licences délivrées par la FFvolley

1 – Licences JOUEURS
2 – Licences ENCADRANTS
3 – Licences VPT

II – Nouvelle règlementation – Mutation Exceptionnelle

I – Les Licences FFvolley

Suite à notre Assemblée Générale des 19 et 20 mai dernier, il a été adopté une nouvelle terminologie des licences délivrées par la FFvolley. Ces licences se répartissent en trois types :

> La licence Joueur
> La licence Encadrant
> La licence Volley Pour Tous (VPT)

LA LICENCE « JOUEUR »

La licence « **JOUEUR** », comprend les licences : Compétition Volley-Ball, Compétition Beach Volley, Compétition Para Volley et Compet'lib.

Cette licence est obligatoire pour jouer dans la compétition correspondant à la pratique de la licence et figurer en tant que joueurs sur les feuilles de matches.

LA LICENCE « ENCADRANT »

La licence « Encadrant », comprend les licences Dirigeant et Encadrement.

La licence Encadrant est obligatoire pour tous les dirigeants de clubs, les arbitres, les marqueurs, les entraineurs, les entraineurs adjoints et les soigneurs.

Pour les **dirigeants** de clubs et les **marqueurs**, la licence « Encadrant – Dirigeant » suffit et le certificat médical n'est pas exigé. Pour les **arbitres, entraîneurs et soigneurs** la licence « Encadrant – Encadrement » est obligatoire (avec certificat médical).

LA LICENCE VOLLEY POUR TOUS « VPT »

Cette licence permet à son titulaire de participer aux activités des GSA du type « Volley d'animation ».

QUELQUES PRECISIONS

Nous vous informons également qu'un licencié joueur occupant également une fonction d'encadrant (dirigeant, arbitre, marqueur, entraineur ou soigneur) devra avoir deux licences (Licence Compétition + Licence Encadrant).

Une seule licence « Encadrant-Encadrement » est nécessaire si le licencié occupe plusieurs des fonctions d'encadrement.

Un tarif préférentiel sera appliqué pour la deuxième licence si elle est prise dans le même GSA.

Nous vous rappelons également que le dirigeant d'un club ou l'entraineur d'une équipe doit être licencié ENCADRANT à la FFvolley, mais pas forcément dans le club où il exerce sa fonction.

…/…

II – Mutation Exceptionnelle

Un nouveau texte concernant la mutation exceptionnelle a été adopté à l'Assemblée Générale des 19 et 20 Mai dernier :

Extrait RG Licences et GSA – Saison 18/19 (en instance d'adoption au CA des 2 et 3 Juillet 2018)

> 21C – Mutations Exceptionnelles (Compétition Volley-Ball – Encadrement)

Une mutation exceptionnelle pourra être délivrée, avec l'accord du club quitté, à un licencié qui a repris ou non sa licence durant la saison en cours, qui a été ou non inscrit sur une feuille de match et qui répond à l'un des critères suivants:

- **mutation professionnelle (à l'exclusion de l'obtention d'un contrat de joueur/joueuse professionnel, mentionné à l'article 18.4).**
- **cursus scolaire, universitaire ou formation professionnelle débutés en cours de saison.**
- **déménagement de la cellule familiale**

Cette demande devra être accompagnée de l'envoi à la CCSR de documents justificatifs appropriés.

Ces demandes de mutations exceptionnelles ne peuvent être adressées à la CCSR :

- **Qu'à partir du 1er Novembre de la saison en cours pour les catégories M17 et en-dessous**
- **Qu'à partir du 1er Janvier de la saison en cours pour les catégories M20 et Senior**

Après avis favorable de la CCSR, la FFvolley pourra initier une mutation exceptionnelle. Cette demande de mutation suivra le même processus qu'une mutation normale, mais ne pourra être validée qu'avec l'accord du club quitté pour que le joueur puisse participer à une compétition de tout niveau et dans la limite des dates de qualification propres à chaque compétition.

En aucun cas, une licence mutation normale ne pourra être requalifiée en mutation exceptionnelle

---

Le Président de la CCSR
Gérard MABILLE.-